

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

MANITOU BF

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 39.668.399 Euros
Siège social : 430, rue de l'Aubinière, 44150 ANCENIS
857 802 508 RCS NANTES

I. Les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, faisant l'objet des rapports des commissaires aux comptes, inclus dans le Document d'enregistrement universel 2025, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 avril 2026 et mis en ligne sur le site de la Société (www.manitou-group.com), ont été approuvés sans modification par l'Assemblée Générale mixte du 25 juin 2026.

La proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2025, figurant à la quatrième résolution publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°59 du 18 mai 2026, a également été adoptée sans modification par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale précitée.

II. Attestations des commissaires aux comptes (Extraits du rapport)**1. Opinion sur les comptes annuels de l'exercice 2025**

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. »

Observation :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 de l'annexe qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06. »

2. Opinion sur les comptes consolidés de l'exercice 2025

« Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. »

Les Commissaires aux comptes

Saint-Grégoire, le 23 avril 2026
KPMG S.A
Vincent Broyé
Associé

Saint-Herblain, le 23 avril 2026
Forvis Mazars SA
Arnaud Le Néen
Associé